

**DÉCLARATION SUR
L'INITIATIVE DE DÉFENSE
STRATÉGIQUE (IDS), FAITE
PAR LE PREMIER MINISTRE
À OTTAWA LE SAMEDI
7 SEPTEMBRE 1985**

Le 26 mars (1985), les États-Unis invitaient le Canada et d'autres pays amis à participer directement aux activités de recherche entreprises dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique.

Après un examen attentif et détaillé de cette question, le gouvernement canadien en est venu à la conclusion que les politiques et les priorités du Canada ne justifient pas un effort de gouvernement à gouvernement à l'appui de la recherche effectuée dans le cadre de l'IDS. Même si le Canada ne compte pas participer de gouvernement à gouvernement au programme de recherche de l'IDS, les institutions et entreprises privées intéressées à y prendre part continueront de pouvoir le faire.

Comme ce gouvernement l'a déjà déclaré à la Chambre des communes le 21 janvier dernier, par la voix du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous estimons que le programme de recherche poursuivi par les États-Unis dans le cadre de l'IDS est à la fois conforme au Traité sur les missiles antimissiles et prudent, compte tenu des progrès importants accomplis par les Soviétiques relativement à la recherche et au déploiement du seul système antimissile qui existe dans le monde.

J'ai communiqué cette décision au Président des États-Unis aujourd'hui, et l'ai informé de notre position. J'en avais, bien sûr, discuté auparavant avec le Conseil des ministres et mes collègues du Caucus. C'est là notre position sur cette question particulière.